



COMPTE-RENDU

Séance de Conseil Municipal du mercredi 01 juillet 2020 à 20 h 00



Date de la convocation : 26 juin 2020, affichée le jour même

Étaient présents : MM CAZENEUVE Daniel, PRIAM Jean-Marc, JUNCA Marie-Claire, LARTIGAU Michel, BARBERAN Céline, MAUPIN Hélène, LUIS Carlos, HERITIER Marlène, LAMAGNERE Bernard, GINGALI Antonio, COLAS Marie-Laure, LAMARQUE Richard, LALANNE Aurélie et LEGLIZE Philippe

Absents excusés : Mme RICHARD Christine (pouvoir à Monsieur Daniel CAZENEUVE)

Absents : Néant

Secrétaire de séance : Mr Antonio GINGALI

DÉBUT DE SÉANCE : 20 h 00

Ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance ;
- Approbation du compte-rendu de la réunion du 03 juin 2020 ;
- Vote des taux de la fiscalité locale directe 2020 ;
- Programme des coupes ONF 2021 ;
- Convention de participation financière 1^{ère} édition du budget participatif citoyen des landes ;
- Demandes de subventions ;
- Prise en charge formation d'un agent ;
- Questions diverses.

oOo

✚ Désignation du secrétaire de séance :

Monsieur le Maire Daniel CAZENEUVE propose à l'assemblée d'avoir une secrétaire de séance désignée pour chaque réunion, afin d'établir les comptes rendus plus rapidement et d'alléger le travail des secrétaires de mairie. Mme Marie-Claire JUNCA est proposée pour ce poste.

Monsieur le Maire Daniel CAZENEUVE maintient une secrétaire de séance à tour de rôle.

Monsieur Antonio GINGALI se porte candidat et est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

✚ Approbation du compte-rendu de la réunion du 03 juin 2020 :

Monsieur le Maire Daniel CAZENEUVE demande l'approbation du compte-rendu de la réunion du 03 juin 2020 à l'assemblée.

Mme Aurélie LALANNE soulève 2 annotations à rectifier :



COMPTE-RENDU

Séance de Conseil Municipal du mercredi 01 juillet 2020 à 20 h 00



- « Fixation des indemnités de fonction du Maire et des Adjointes au Maire » : les abstentions ne sont pas notées : 11 voix (dont un Pouvoir), 0 voix contre, 4 abstentions.
- Dans les questions diverses « Mme JUNCA soulève le problème de la fête des mères..... » : **noter** « le conseil propose de faire passer une petite carte aux préchacquois de la part de la Municipalité »
- Dans les questions diverses « Mr LARTIGAU soulève le problème des noisetiers... » : il n'y a pas que les noisetiers. **Noter** : « Mr LARTIGAU soulève le problème des arbres gênants sur l'ensemble de la commune ».

VOTE : 15 voix POUR (dont un Pouvoir), 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION.

Vote des taux de la fiscalité locale directe 2020 :

Monsieur le Maire présente le taux de fiscalité 2019 et nous informe qu'il y a une petite augmentation chaque année.

L'assemblée demande à voir le taux de fiscalité 2018 afin de comparer :

	<u>2018</u>	<u>2019</u>	<u>2020</u>
Taxe Habitation	17,67	18,17	Suppression taxe habitation
Taxe Foncière sur le bâti	15,78	16,28	16,78
Taxe Foncière sur le non bâti	51,97	52,47	52,97

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-29, L.2311-1 et suivants, L.2312-1 et suivants, L.2331-3,

VU la loi n°80-10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale,

VU le Code Général des Impôts et notamment ses articles 1636B sexties et 1636B septies,

VU les lois de finances annuelles,

VU l'état n°1259 portant notification des bases nettes d'imposition des taxes directes locales et des allocations compensatrices revenant à la commune pour l'exercice 2020,

Considérant la suppression de la taxe d'habitation,

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents,

Par 15 Voix POUR (dont 1 pouvoir), 0 CONTRE, 0 ABSTENTION

FIXE les taux d'imposition pour l'année 2020 comme suit



COMPTE-RENDU

Séance de Conseil Municipal du mercredi 01 juillet 2020 à 20 h 00



Produit à taux constant :

Taxe Foncière sur le bâti	73488	75745
Taxe Foncière sur le non bâti	14062	14196

Cela représente augmentation de 0,5 sur le taux d'imposition de 2019.

VOTE : 15 voix POUR (dont un Pouvoir), 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION.

Programme des coupes ONF 2021 :

Monsieur le Maire présente ensuite le programme des coupes ONF 2021, à savoir :

- Parcelle n°6 (derrière les thermes, après le petit pont vert, vers les petits chênes) : chênes de 136 ans ;
- Parcelle 29A (arbres de diverses essences) et 29B (partie de peupliers)- Cette parcelle est coupée en deux, pour pouvoir faire l'autre moitié l'an prochain ;
- Parcelle 36A : arbres morts (châtaigniers)
- Parcelle 36B : située sur la commune de Louer, mais dont le propriétaire est bien la commune de Préchacq. Les gros chênes sont à garder.

Monsieur le Maire propose une réunion d'information avec Monsieur HARRIBEY (technicien ONF), afin de dialoguer sur ce programme.

Les dates du prochain rendez-vous proposées à M. HARRIBEY, seront les suivantes : le samedi 11 ou le samedi 18 juillet 2020.

La décision de ce programme de coupe est reportée à la prochaine réunion du conseil municipal, le mercredi 22 juillet 2020.

Convention de participation financière 1^{ère} édition du budget participatif citoyen des landes :

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la convention de participation financière. sur la 1^{ère} édition du Budget participatif citoyen des Landes proposée par le Conseil départemental des Landes pour signature entre le Département, la commune de Préchacq-les-Bains et l'association L'AVOIR représentée par M. Jean-Pierre Sescosse ayant la qualité de président de l'association.

La présente convention a pour objet de fixer les modalités de versement de la contribution du département au financement au projet de restauration des murs et charpente de la grange de «L'haouresse ».

Le département a retenu le projet de l'association « L'avoir » pour la somme de 60 000€ : une subvention de 48 000€ est accordée par le Conseil départemental et la somme restante de 12 000€ reste à la charge de la commune de Préchacq. La commune s'engage au recrutement d'un maître d'œuvre, à la sélection des entreprises candidates et aux principales phases de travaux.

La présente convention est conclue pour une durée de trois ans à compter de sa signature par les parties.

Après délibérations, le Conseil Municipal décide de signer la présente convention, s'engage à mettre en œuvre le projet et à prévoir les crédits au budget 2020.

VOTE : 15 voix POUR (dont un Pouvoir), 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION.



COMPTE-RENDU

Séance de Conseil Municipal du mercredi 01 juillet 2020 à 20 h 00



Demandes de subventions :

Monsieur le Maire nous présente les différentes demandes de subventions reçues.

- Demande de subvention des « Pompiers Humanitaires » : aide demandée par rapport au Covid-19

VOTE : 0 voix POUR, 15 voix CONTRE (dont un Pouvoir), 0 ABSTENTION.

- Demande de subvention « Ligue contre le cancer »

VOTE : 0 voix POUR, 12 voix CONTRE (dont un Pouvoir), 3 ABSTENTIONS.

- Demande de subvention « CHAL'IB »

VOTE : 0 voix POUR, 15 voix CONTRE (dont un Pouvoir), 0 ABSTENTION.

- Demande de subvention « Association des Maires de Communes Thermales »

VOTE : 0 voix POUR, 15 voix CONTRE (dont un Pouvoir), 0 ABSTENTION.

Prise en charge formation d'un agent :

Monsieur le Maire nous présente le courrier d'un agent technique ayant comme fonction actuelle « Agent d'animation et d'accueil périscolaire – Aide cantinière », demandant d'effectuer la formation au BAFD : « Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Direction ».

Le Coût total de la formation située à CAP Landes de Tartas, s'élève à 756€

Un stage de perfectionnement est prévu dans les deux ans qui suivent l'obtention du BAFD dont le montant s'élève à 511€

Après délibérations, le Conseil Municipal décide de prendre en charge le coût de la formation sollicitée par cet agent technique ainsi que le stage de perfectionnement.

VOTE : 15 voix POUR (dont un Pouvoir), 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION.

Questions diverses :

- Monsieur le Maire présente un courrier de Monsieur Alexis BADETS, Clos de Pité qui demande une exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties et notamment sur la partie des locaux affectés à l'hébergement et souhaite des précisions sur la fracture numérique. Cette demande a été également adressée au Président de la Communauté de Communes Terres de Chalosse.
- Monsieur le Maire suggère d'attendre la réponse de la Communauté des Communes.
- Monsieur le Maire présente la somme de loyers impayés sur la commune se portant à 5 952,83€



COMPTE-RENDU

Séance de Conseil Municipal du mercredi 01 juillet 2020 à 20 h 00



- Monsieur le Maire propose un repas entre conseillers municipaux et employés communal, à savoir le vendredi 24 juillet 2020 à 19 h 00.
- Monsieur le Maire présente une carte anonyme reçue en mairie et en fait lecture : « Merci à Préchacq et aux Préchacquois pour entretenir leur patrimoine naturel et historique ».

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire propose à chacun des Conseillers de s'exprimer.

- Madame Marlène HERITIER demande une autorisation pour que la commission « Communication – Système d'information » puisse communiquer sur PanneauPocket les jours d'ouverture et horaires de la Ferme Coumet.

La décision est de mettre un lien sur PanneauPocket qui renvoie sur le site internet de la commune où tous les commerces de celle-ci sont décrits.

- Madame Marie-Claire JUNCA demande où en est le dossier avec les assurances, suite aux dégâts des eaux et à l'effondrement de la toiture du hall des sport.

Monsieur le Maire répond qu'une contre-expertise doit être faite pour le sol du hall des sports.

- Madame Marie-Laure COLAS demande à Monsieur le Maire la possibilité de faire une permanence à la mairie le samedi matin, pour les personnes qui travaillent tard, afin de les aider dans les divers papiers (demande de CI...).

Monsieur le Maire ne souhaite pas ouvrir la mairie le samedi matin.

- Monsieur Richard LAMARQUE demande quels sont les travaux en cours sur la route de l'église.

Monsieur le Maire répond que le SYDEC intervient pour effectuer des travaux de mise à niveau de tampons du réseau assainissement sous chaussée.

- Madame Marie-Claire JUNCA signale que c'est une actualité qui aurait pu être mise sur PanneauPocket et sur le site internet de la commune afin d'informer les administrés.

- Madame Marie-Claire JUNCA informe que les « Commissions Communales » ont été mises sur PanneauPocket et le site internet de la commune. Des personnes lui ont signalé qu'elles n'avaient pas de connexion internet, et par conséquent ne connaissent pas les commissions.

Elle exprime son regret de ne pas avoir dispatché cette information importante dans toutes les boites aux lettres.

Après discussions avec l'assemblée, la décision est prise de diffuser l'information dans les boites aux lettres.

- Monsieur Philippe LEGLIZE demande si les différends entre des agents techniques communaux ont pu être résolus.

Une lettre a été remise en main propre avec récépissé à un agent afin de lui rappeler son cadre professionnel.



COMPTE-RENDU

Séance de Conseil Municipal du mercredi 01 juillet 2020 à 20 h 00



- Madame MAUPIN demande comment se passe le port du masque obligatoire à l'école.

Monsieur le Maire répond qu'à plus d'un mètre il n'est pas obligatoire. Le masque était souhaitable et recommandé mais pas obligatoire.

- Monsieur PRIAM Jean-Marc informe l'assemblée qu'il serait souhaitable de réorganiser et de ranger le bureau de la mairie.

Un travail est à faire avec les secrétaires de mairie pour le classement en mairie qui sera rendu pratique par l'achat de quelques armoires ainsi que de dossiers suspendus.
La mairie doit être ordonnée et accueillante pour les personnes qui s'y rendent.

L'ordre du jour étant épuisé et tous les élus présents ayant pu s'exprimer, Monsieur le Maire lève la séance.

FIN DE SÉANCE : 22h45